



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 19 octobre 2023 Délibération n° 2023-23

Objet de la délibération : Finances (Décision Modificative n°2)

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Florence DELARUE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 26 (dont 26 votants)

Date de convocation : 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois le dix-neuf octobre à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT), Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

La modification proposée résulte de la prise en compte des nouvelles règles comptables suite au passage en M57, relatives à la prise en compte des amortissements au prorata temporis. Quelques investissements ont eu lieu en 2023, pour lesquels l'amortissement commencera dès cette année, au prorata temporis. Il convient donc de ré-abonder la ligne permettant la comptabilisation des amortissements. Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement :

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2023	Proposition DM 2	Nouveau budget 2023
Dépenses de Fonctionnement				
6811	Dotation aux amortissements	15 117,28 €	+ 906,00 €	16 023,28 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 100,00 €	- 906,00 €	194,00 €

Le budget 2023 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 599 486,06 €.

Section Investissement :

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2023	Proposition DM 1	Nouveau budget 2023
Recettes d'Investissement				
28181	Installations générales	2 072,00 €	582,00 €	2 654,00 €
281838	Autre matériel informatique	7 383,43 €	150,00 €	7 533,43 €
281848	Autre matériel de bureau et mobilier	90,00 €	174,00 €	264,00 €
Dépenses d'Investissement				
21838	Autre matériel informatique	15 000,00 €	906,00 €	15 906,00 €

Le budget 2023 en investissement est augmenté de 906,00 €, et passe donc de 62 347,52 € à 63 253,52 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve la décision modificative n°2 du Budget 2023, telle que détaillée ci-dessus,
- 2) Charge Monsieur le Président de l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.